

Référentiel EcoJardin

Le référentiel EcoJardin se veut un véritable outil méthodologique, un guide de bonnes pratiques à destination des jardiniers et des gestionnaires d'espaces verts.

Il répond à deux principaux objectifs:

1. Disposer d'un langage commun concernant la gestion écologique
2. Guider les jardiniers et les gestionnaires d'espaces verts vers de bonnes pratiques

Libre d'utilisation dans un objectif d'amélioration des pratiques, il est compatible avec les différentes échelles de territoires et adapté à l'ensemble des typologies d'espaces verts pouvant exister sur le territoire d'une collectivité.



Contenu

Le référentiel comporte sept domaines relevant de la gestion d'un espace vert :

- Planification et intégration du site
- Sol
- Eau
- Faune & Flore
- Mobilier et matériaux / Matériels et engins
- Formation
- Public

Les grilles d'auto-évaluation

Des grilles d'auto-évaluation ont été construites pour l'évaluation des principes décrits dans le référentiel de gestion écologique. A l'instar de celui-ci, elles présentent un socle commun et se déclinent ensuite selon les différents types d'espaces verts concernés (cimetières, espaces naturels, etc.).

Elles intègrent des indicateurs qualitatifs et quantitatifs adaptables à chaque site. Elles sont situées à la fin de chaque domaine du référentiel, mais aussi de façon indépendante, classées par type d'espace concerné.

Les critères de l'autoévaluation peuvent ainsi constituer un tableau de bord pour la gestion écologique et accompagner le gestionnaire dans ses changements de pratiques, à la manière d'une check-list.

Ce sont ces mêmes grilles qui constituent le support des audits pour l'obtention du label EcoJardin. L'autoévaluation permet donc également au gestionnaire de se situer par rapport au label avant de se positionner comme candidat.

Espaces verts concernés

Le référentiel concerne tous les types d'espaces verts ouverts à un public (grand public, habitants, élèves, salariés...) - publics ou privés, gérés en régie ou par prestation-.

Peuvent être cités les exemples suivants :

- Espaces verts publics ouverts au public : parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport...
- Espaces verts privés ouverts au public : espaces d'accompagnement d'habitats, espaces verts d'entreprise, camping & sites d'hébergement vacances...

Liens utiles

[Site du Label EcoJardin](#)